

## Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Affichage de la Convocation*  
  
23 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois, le 08 décembre,  
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers  
s'est réunie en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h45,  
suivant convocation légale du 23 novembre 2023.

**Nombre de délégués présents ou représentés : 7**

**Présents titulaires :** Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

**Présents suppléants :** Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

**Absents excusés :** Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien BOUCHET

---

### N° 26/23 – Mise à jour du règlement public d'exploitation des lignes urbaines

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée, que le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers est l'autorité organisatrice du transport public routier de voyageurs transfrontalier et, qu'à ce titre, il doit adopter un règlement déterminant les droits et les obligations des usagers du service public précité. Ce règlement vient compléter les dispositions des textes légaux et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président précise que le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers organise deux types de services : un service interurbain et un service urbain, ce qui impose au GLCT d'approuver deux règlements adaptés aux lignes concernées.

Le règlement public d'exploitation des lignes transfrontalières urbaines et ses différentes annexes ont été approuvés par délibérations n°36/19 en date du 16 décembre 2019 et n°44/20 en date du 07 décembre 2020.

En raison du renouvellement des contrats de marché public de la ligne 80 et de Délégation de Service Public des lignes reliant les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et des cantons de Genève et de Vaud, mais aussi de l'évolution des tarifs des zones 240 et 250, il s'avère nécessaire d'apporter des actualisations et compléments au règlement d'exploitation des lignes urbaines telles que ci-annexé.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à jour du règlement d'exploitation des lignes urbaines,

**ADOPTE** le règlement public d'exploitation des lignes urbaines ci-annexé,

**ADOPTE** les annexes du règlement public d'exploitation des lignes urbaines ci-annexées.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Archamps, le 08 décembre 2023

Le Président  
Patrice DUNAND

